



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Garde a vue

Question écrite n° 17071

Texte de la question

M. Frantz Taittinger rappelle à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, que la loi du 24 août 1993 instituait la possibilité pour une personne gardée à vue de faire appel à un avocat au bout de la vingtième heure de la détention. Il lui demande quel est le nombre d'interventions d'avocats recensées par rapport au nombre de gardes à vue de plus de vingt heures effectuées depuis l'entrée en vigueur de la disposition susvisée.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux indique à l'honorable parlementaire que le ministère de la justice, de même que les ministères de l'intérieur et de la défense, ne disposent pas de statistiques concernant, d'une part, le nombre de gardes à vue ayant dépassé une durée de vingt heures et, d'autre part, le nombre d'interventions d'avocats ayant lieu au cours de ces gardes à vue. Seules sont en effet distinguées parmi l'ensemble des gardes à vue ordonnées au cours d'une année celles qui ont fait l'objet d'une prolongation, et qui ont donc duré plus de vingt-quatre heures. Ainsi, en 1994, sur un total de 275 698 gardes à vue ordonnées par les services de police ou de gendarmerie, 59 087 ont excédé vingt-quatre heures. Par ailleurs, en ce qui concerne le nombre des interventions d'avocats, une estimation peut être faite au vu des états de paiement fournis par 80 p. 100 des CARPA, qui correspondent à environ 15 000 interventions pour l'année 1994. Ce chiffre est toutefois nécessairement inférieur au nombre réel d'interventions, dans la mesure où ne sont indemnisés que les avocats commis d'office et non ceux choisis par les personnes gardées à vue ; en outre, certains avocats désignés peuvent ne pas demander l'indemnisation de leur intervention.

Données clés

Auteur : [M. Taittinger Frantz](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17071

Rubrique : Procédure pénale

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3741

Réponse publiée le : 21 août 1995, page 3609